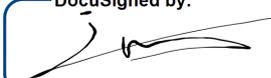


NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2024

**Certifié conforme par le représentant légal :
Monsieur Frédéric SANCHEZ**

DocuSigned by:

F8F8E20CA21647C...

BILAN DE NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

ACTIF

	31.12.23	31.12.24
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	1 328	
Immobilisations financières		
- Participations (note 3.2)	936 810	1 088 479
- Prêts		
- Autres immobilisations financières	230	268
	938 368	1 088 747
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	707	1 600
Créances diverses (note 3.3)	12 331	18 988
Valeurs mobilières de placement et disponibilités		
Charges constatées d'avance	98	97
Charges à répartir (note 3.4)		5 994
	13 136	26 679
Ecart de conversion actif		
Total	951 504	1 115 426

BILAN DE NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

PASSIF

	31.12.23	31.12.24
Capitaux propres (note 3.5)		
Capital social	9 049	10 741
Prime d'émission	907 193	1 050 495
Réserve légale	226	427
Report à nouveau	7 288	11 094
Résultat de l'exercice	4 006	3 601
Provisions réglementées	3 875	3 875
	931 638	1 080 234
Provisions pour risques et charges		
		1
Dettes		
Dettes financières		
Dettes d'exploitation	2 355	11 491
Dettes fiscales et sociales	1 101	2 150
Dettes diverses (note 3.6)	16 410	21 551
	19 866	35 192
Ecart de conversion passif		
Total	951 504	1 115 426

COMPTE DE RESULTAT DE NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

	31.12.23	31.12.24
Produits et charges liés aux participations		
Dividendes des titres de participation		
Produits de créances rattachées à des participations		
Résultat lié aux participations		
Autres produits et charges financiers		
Produits financiers	1	444
Charges financières	(729)	(665)
Autre résultat financier	(728)	(220)
Produits et charges d'exploitation (note 4.1)		
Produits d'exploitation	3 885	9 597
Charges d'exploitation	(6 469)	(13 854)
Résultat d'exploitation	(2 584)	(4 257)
Résultat courant avant impôt	(3 312)	(4 477)
Résultat exceptionnel (note 4.2)	(321)	
Résultat avant impôt	(3 633)	(4 477)
Impôt sur les bénéfices (note 4.3)	7 639	8 078
Résultat net	4 006	3 601

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Président le 28 mars 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

Le 22 janvier 2024, les associés ont décidé le changement de la dénomination sociale de Fives Orsay en Nova Orsay.

La société Nova Orsay (la « Société ») a pour objet notamment :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- l'animation des filiales et participations directes et indirectes qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce et la réalisation à leur profit de toutes prestations de services et de conseils.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les actionnaires de la Société et Bpifrance ont souscrit à une augmentation de capital en numéraire de la société d'un montant de 150 M€, réalisée le 6 mars 2024 (Cf note 3.5 Capitaux Propres).

Le 21 mars 2024, La Société a consenti un prêt de 150 M€ à sa filiale (détenue directement) Nova Alexandre III, et souscrit à son augmentation de capital par incorporation de sa créance (Cf note 3.2 Participations).

Le 29 avril 2024, Nova Alexandre III a procédé à une émission obligataire à taux variable d'un montant de 430 M€, à échéance au 15 juillet 2029. Ces fonds ont été utilisés, conjointement avec la trésorerie disponible du Groupe, pour rembourser par anticipation et en intégralité les 600 M€ d'emprunts obligataires émis en 2018 par Novafives (filiale directe de Nova Alexandre III), à échéance juin 2025. En tant que garant de l'emprunt obligataire émis par sa filiale, Nova Orsay a supporté les frais liés à cette opération de refinancement (Cf note 3.4 Charges à répartir).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

La structure du compte de résultat est adaptée à l'activité de holding de la Société.

2.1. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, augmenté des frais et coûts externes liés à l'acquisition, notamment les droits de mutation, les honoraires ou les commissions et les frais d'acte. Des amortissements dérogatoires sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition des titres en résultat exceptionnel pour permettre la déductibilité fiscale de ces frais conformément à la législation fiscale en vigueur.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire s'apprécie au regard de la situation nette de la société détenue ou sur la base d'une valeur d'entreprise calculée en fonction de cash flows prévisionnels actualisés et de la trésorerie nette positive ou négative du sous-groupe de la filiale.

2.2. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

2.3. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1^{er} février 2018, la Société est la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec sa filiale Nova Alexandre III. Ce groupe d'intégration fiscale s'est étendu à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'ensemble des filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Les filiales intégrées constatent dans leurs comptes leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément.

La Société enregistre en résultat (charges ou produits) la différence entre la dette d'impôt du groupe intégré et le cumul des charges d'impôt des filiales. En particulier, l'éventuelle économie d'impôt liée à l'utilisation par le groupe intégré de déficits générés par les filiales pendant la période d'intégration est enregistrée en résultat de la période et ne donne pas lieu à la constatation d'une dette au titre d'un reversement éventuel.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Novafives prévoit une réallocation à cette dernière de l'économie d'impôt relative au montant du déficit dégagé au titre de l'exercice par Novafives sur son état 2058-A bis (comme si elle était imposée séparément) auquel s'applique le taux d'impôt correspondant. (cf.note 4.3. Impôt sur les bénéfices)

2.4. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la Société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres ;
- taux d'actualisation : 3,7%, contre 3,5% à la clôture de l'exercice précédent.

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)

3.1. Immobilisations incorporelles

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	Transfert	31.12.24
Immobilisations incorporelles en-cours	1 328		(1 328)		
Valeurs brutes	1 328		(1 328)		
		Dotations	Reprises		
Amortissements et dépréciations					
Valeurs nettes	1 328		(1 328)		

Comptabilisés en immobilisation en cours au 31 décembre 2023, les frais supportés en 2023 par la Société en perspective de l'augmentation de capital réalisée en mars 2024 ont été imputés, avec ceux encourus au cours de l'exercice, sur la prime d'émission (Cf §3.5 Capitaux Propres).

3.2. Participations

La Société a souscrit à l'augmentation de capital en numéraire de sa filiale Nova Alexandre III pour un montant total de 150 M€, prime d'émission incluse.

Cette opération a été réalisée le 28 mars 2024 par l'émission de 172 830 971 actions ordinaire de 0,01€ chacune assortie d'une prime d'émission totale de 148 271 690 €, intégralement libérées par incorporation de la créance constituée par le prêt de 150 M€ consenti à sa filiale le même jour.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis auprès d'actionnaires individuels des titres de ses deux filiales.

Au 31 décembre 2024, à l'issue de ces opérations, les titres de participations sont composés de 1 106 893 501 actions Nova Alexandre III qui représentent 99,00 % de son capital et, de 1 909 903 actions de FivesManco qui représentent 23,51 % de son capital.

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	31.12.24
Nova Alexandre III	936 392	151 006		1 087 398
FivesManco	418	663		1 081
Valeurs brutes	936 810	151 669		1 088 479
		Dotations	Reprises	
Dépréciations				
Valeurs nettes	936 810			1 088 479

Un test de perte de valeur des titres de participation a été réalisé et a conclu à l'absence de dépréciation.

Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations (en milliers d'euros)

SOCIÉTÉS	Capital social	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice 2024	Bénéfice ou perte de l'exercice 2024	Distributions encaissées par Nova Orsay
	31.12.24	31.12.24	Brut	Net						
I- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Nova Orsay										
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Fives Orsay)										
a) Filiales françaises										
Nova Alexandre III 3, rue Drouot 75009 Paris	11 181	1 077 791	99,00	1 087 398	1 087 398	-	-	1 857	(16 546)	-
b) Filiales étrangères										
Néant										
B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Fives Orsay)										
a) Filiales françaises				1 081	1 081					
b) Filiales étrangères										
II- Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
a) filiales françaises										
b) filiales étrangères										
Total des titres de participations				1 088 479	1 088 479					

3.3. Créances diverses

	31.12.23			31.12.24		
	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Dont < à un an	Dont > à un an
Créances d'impôts sur les filiales du groupe d'intégration fiscale	6 317	5 186		5 186	5 186	
Créances d'impôts	5 929	8 180		8 180	7 866	314
Compte courant de trésorerie centralisée		4 508		4 508	4 508	
Fournisseurs débiteurs		14		14	14	
Autres créances	85	1 100		1 100	1 100	
Total	12 331	18 988		18 988	18 674	314

Les créances d'impôts sur les filiales du groupe d'intégration fiscale correspondent aux soldes de l'impôt société à verser par les filiales bénéficiaires.

Les créances d'impôts recouvrent essentiellement des créances de crédit impôt recherche et de TVA.

3.4. Charges à répartir

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission de l'emprunt obligataire émis le 29 avril 2024 par Nova Alexandre III, filiale directe de Société. Elles sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.

3.5. Capitaux propres

Capital social

Le capital s'élève à 10 741 325.90 €. Il est composé de 1 074 132 590 actions de 0,01 € de nominal, entièrement libérées, dont 905 870 618 actions ordinaires et 168 261 972 actions de préférences au sens des articles L.228.11 et L.228-12-III du Code de Commerce.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.23	Affectation du résultat et distribution	Capitaux propres après affectation du résultat et distribution	Variations en cours d'exercice 2024			Capitaux propres au 31.12.24
				Augmentation	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	
Capital	9 049		9 049	1 692			10 741
Prime d'émission	907 193		907 193	148 308		(5 006)	1 050 495
Réserves :							
- réserve légale	226	200	427				427
- autres réserves							
- report à nouveau	7 288	3 806	11 094				11 094
Résultat de l'exercice	4 006	(4 006)			3 601		3 601
Provisions réglementées	3 875		3 875				3 875
Total	931 638	-	931 638	150 000	3 601	(5 006)	1 080 234

Le 6 mars 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 1 692 429 euros par voie d'émission de 169 242 917 actions ordinaires de 0,01€ de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire d'environ 0,8763€, soit une prime d'émission totale de 148 307 571 euros entièrement libérée par versement d'espèces.

Les montant des frais engagés dans le cadre cette opération ont été imputés sur le montant de la prime d'émission.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires comptabilisés au titre des frais d'acquisition des titres de participation.

3.6. Dettes diverses

	31.12.23	31.12.24	dont < à un an	dont > à un an et < à 5 ans
Comptes courants d'intégration fiscale	13 947	21 547	11 016	10 531
Compte courant de trésorerie centralisée	2 446			
Autres dettes diverses	17	4	4	
Dettes diverses	16 410	21 551	11 020	10 531

La dette en comptes courants d'intégration fiscale comprend les crédits d'impôts, les excédents d'acomptes d'impôt société à reverser aux filiales, ainsi que l'économie d'impôt à réallouer à Novafives. (Cf.note 2.3 Impôts sur les bénéfices).

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

4.1. Produits et charges d'exploitation

	31.12.23	31.12.24
Prestations de services	1 970	1 820
Autres produits	1 915	893
Transfert de charges		6 884
Total des produits d'exploitation	3 885	9 597
Autres services extérieurs	(4 413)	(10 857)
Impôts et taxes	(30)	(32)
Charges de personnel	(2 026)	(2 073)
Dotations aux amortissements / Charges à répartir		(890)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(1)
Total des charges d'exploitation	(6 469)	(13 854)
Résultat d'exploitation	(2 584)	(4 257)

La Société a activé en charges à répartir les frais supportés dans le cadre de l'émission obligataire de sa filiale (Cf note 3.4 Charges à répartir).

4.2. Résultat exceptionnel

	31.12.23	31.12.24
Autres charges exceptionnelles		
Dotation aux amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation	(321)	
Résultat exceptionnel	(321)	

L'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition a pris fin le 29 mai 2023.

4.3. Impôt sur les bénéfices

A compter du 1^{er} février 2018, Nova Orsay est devenue la tête du groupe d'intégration fiscale formé avec sa filiale Nova Alexandre III. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupe constitué par ces deux sociétés a été élargi à Novafives et ses filiales détenues à plus de 95%.

Nova Orsay, en tant que tête de groupe, a reconnu un produit d'impôt de 14 128 K€.

Ce gain d'intégration correspond à l'impôt dû par les sociétés bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale, le résultat d'ensemble du Groupe pour la période étant déficitaire. Conformément aux stipulations de la convention d'intégration fiscale entre les deux sociétés, Nova Orsay réalloue à Novafives une économie d'impôt de 5 779 K€ au titre de l'exercice 2024.

4.4. Impôts latents relatifs à Nova Orsay

Tableau de variation des bases d'impôts différés ou latents

Nature (En base)	31.12.2023		Variation de l'exercice		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I Décalages certains ou éventuels						
1. Provision réglementée						
1.1 Amortissement dérogatoires sur frais d'acquisition de titres		3 875				3 875
2. Charges non déductibles temporairement						
2.1. A déduire l'année suivante						
Organic						
Provision pour perte de change						
2.2. A déduire ultérieurement (*)	691		340		1 031	
3. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
3.1 Ecart de conversion						
Total	691	3 875	340		1 031	3 875
II Eléments à imputer						
1. Déficit propres reportables fiscalement	20 722		9 482		30 204	
2. Déficit du groupe intégré reportables fiscalement	377 020		23 484		400 504	

(*) Dont notamment les provisions pour pension de retraites

Le déficit fiscal propre de la société Nova Orsay au titre de l'exercice 2024 s'élève à 9 482 K€, soit un solde de déficits fiscaux propres au 31 décembre 2024 d'un montant de 30 204 K€. Il n'est pas probable que ces déficits puissent être imputés sur les bénéfices fiscaux propres futurs de la Société. En revanche, le résultat fiscal déficitaire de l'exercice 2024 de Nova Orsay peut être compensé avec les résultats fiscaux positifs des sociétés bénéficiaires du groupe d'intégration fiscale dont Nova Orsay est la tête (cf. § 4.3. Impôt sur les bénéfices).

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux reportables du Groupe intégré s'élèvent à 400 504 K€, auxquels s'ajoutent 71 970 K€ de déficits de Novafives, tête de l'ancien groupe d'intégration, imputables sur une base élargie.

5. AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros)

5.1. Engagements hors bilan

Indemnités pour départ en retraite

Elles sont évaluées à 1 031 K€ au 31 décembre 2024, contre 691 K€ au 31 décembre 2023.

5.2. Effectif en fin de période

En nombre	31.12.23	31.12.24
Cadres	2	2
Autres		
Total	2	2

5.3. Consolidation

Nova Orsay est devenue la tête du groupe Fives le 29 mai 2018 et a établi ses premiers comptes consolidés au 31 décembre 2018.

5.4 Rémunérations allouées aux organes de direction

Conformément à l'article 833-17 du PCG, l'information sur le montant des rémunérations allouées aux dirigeants ne peut être communiquée car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'a pas été identifié d'évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice.

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 0762B0B4-F7E1-4283-9BE7-8BC5104C846D	État: Complétée
Objet: Complétez avec Docusign : nova orsay - comptes sociaux exercice 2024.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 11	Signatures: 1
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Alice PERES
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	3 rue Drouot
	Paris, . 75009
	alice.peres@fivesgroup.com
	Adresse IP: 81.255.62.146

Suivi du dossier

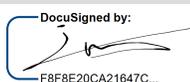
État: Original	Titulaire: Alice PERES	Emplacement: DocuSign
14/04/2025 17:41:24	alice.peres@fivesgroup.com	

Événements de signataire

Frédéric Sanchez
 frederic.sanchez@fivesgroup.com
 Chairman and CEO

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature



Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
 En utilisant l'adresse IP: 2.13.132.20
 Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Horodatage

Envoyée: 14/04/2025 17:44:49
 Consultée: 14/04/2025 17:48:30
 Signée: 14/04/2025 17:48:34

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée État

État

Horodatage

Événements de copie carbone État

État

Horodatage

Vanina BOULEAU
 vanina.bouleau@fivesgroup.com

Fives Holding

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Copié

Envoyée: 14/04/2025 17:44:49

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

14/04/2025 17:44:49

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

14/04/2025 17:48:30

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Signature complétée	Sécurité vérifiée	14/04/2025 17:48:34
Complétée	Sécurité vérifiée	14/04/2025 17:48:34
Événements de paiement	État	Horodatages

NOVA ORSAY

Société par actions simplifiée

3 rue Drouot

PARIS 75009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaire aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

NOVA ORSAY

Société par actions simplifiée

3 rue Drouot

PARIS 75009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Associés de la société NOVA ORSAY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOVA ORSAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est décrit dans les notes 2.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels, l'évaluation des titres de participation fait l'objet d'un test de perte de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les estimations de flux de trésorerie futurs et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 mars 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés



Sébastien VOUAUX



Sébastien Pleynet

Pascal Colin Sébastien PLEynet

NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2024

BILAN DE NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

ACTIF

	31.12.23	31.12.24
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	1 328	
Immobilisations financières		
- Participations (note 3.2)	936 810	1 088 479
- Prêts		
- Autres immobilisations financières	230	268
	938 368	1 088 747
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	707	1 600
Créances diverses (note 3.3)	12 331	18 988
Valeurs mobilières de placement et disponibilités		
Charges constatées d'avance	98	97
Charges à répartir (note 3.4)		5 994
	13 136	26 679
Ecart de conversion actif		
Total	951 504	1 115 426

BILAN DE NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

PASSIF

	31.12.23	31.12.24
Capitaux propres (note 3.5)		
Capital social	9 049	10 741
Prime d'émission	907 193	1 050 495
Réserve légale	226	427
Report à nouveau	7 288	11 094
Résultat de l'exercice	4 006	3 601
Provisions réglementées	3 875	3 875
	931 638	1 080 234
Provisions pour risques et charges		1
Dettes		
Dettes financières		
Dettes d'exploitation	2 355	11 491
Dettes fiscales et sociales	1 101	2 150
Dettes diverses (note 3.6)	16 410	21 551
	19 866	35 192
Ecart de conversion passif		
Total	951 504	1 115 426

COMPTE DE RESULTAT DE NOVA ORSAY

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros

	31.12.23	31.12.24
Produits et charges liés aux participations		
Dividendes des titres de participation		
Produits de créances rattachées à des participations		
Résultat lié aux participations		
Autres produits et charges financiers		
Produits financiers	1	444
Charges financières	(729)	(665)
Autre résultat financier	(728)	(220)
Produits et charges d'exploitation (note 4.1)		
Produits d'exploitation	3 885	9 597
Charges d'exploitation	(6 469)	(13 854)
Résultat d'exploitation	(2 584)	(4 257)
Résultat courant avant impôt	(3 312)	(4 477)
Résultat exceptionnel (note 4.2)	(321)	
Résultat avant impôt	(3 633)	(4 477)
Impôt sur les bénéfices (note 4.3)	7 639	8 078
Résultat net	4 006	3 601

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Président le 28 mars 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros.

Le 22 janvier 2024, les associés ont décidé le changement de la dénomination sociale de Fives Orsay en Nova Orsay.

La société Nova Orsay (la « Société ») a pour objet notamment :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- l'animation des filiales et participations directes et indirectes qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce et la réalisation à leur profit de toutes prestations de services et de conseils.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les actionnaires de la Société et Bpifrance ont souscrit à une augmentation de capital en numéraire de la société d'un montant de 150 M€, réalisée le 6 mars 2024 (Cf note 3.5 Capitaux Propres).

Le 21 mars 2024, La Société a consenti un prêt de 150 M€ à sa filiale (détenue directement) Nova Alexandre III, et souscrit à son augmentation de capital par incorporation de sa créance (Cf note 3.2 Participations).

Le 29 avril 2024, Nova Alexandre III a procédé à une émission obligataire à taux variable d'un montant de 430 M€, à échéance au 15 juillet 2029. Ces fonds ont été utilisés, conjointement avec la trésorerie disponible du Groupe, pour rembourser par anticipation et en intégralité les 600 M€ d'emprunts obligataires émis en 2018 par Novafives (filiale directe de Nova Alexandre III), à échéance juin 2025. En tant que garant de l'emprunt obligataire émis par sa filiale, Nova Orsay a supporté les frais liés à cette opération de refinancement (Cf note 3.4 Charges à répartir).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

La structure du compte de résultat est adaptée à l'activité de holding de la Société.

2.1. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, augmenté des frais et coûts externes liés à l'acquisition, notamment les droits de mutation, les honoraires ou les commissions et les frais d'acte. Des amortissements dérogatoires sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition des titres en résultat exceptionnel pour permettre la déductibilité fiscale de ces frais conformément à la législation fiscale en vigueur.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire s'apprécie au regard de la situation nette de la société détenue ou sur la base d'une valeur d'entreprise calculée en fonction de cash flows prévisionnels actualisés et de la trésorerie nette positive ou négative du sous-groupe de la filiale.

2.2. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

2.3. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1^{er} février 2018, la Société est la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec sa filiale Nova Alexandre III. Ce groupe d'intégration fiscale s'est étendu à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'ensemble des filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Les filiales intégrées constatent dans leurs comptes leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément.

La Société enregistre en résultat (charges ou produits) la différence entre la dette d'impôt du groupe intégré et le cumul des charges d'impôt des filiales. En particulier, l'éventuelle économie d'impôt liée à l'utilisation par le groupe intégré de déficits générés par les filiales pendant la période d'intégration est enregistrée en résultat de la période et ne donne pas lieu à la constatation d'une dette au titre d'un reversement éventuel.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Novafives prévoit une réallocation à cette dernière de l'économie d'impôt relative au montant du déficit dégagé au titre de l'exercice par Novafives sur son état 2058-A bis (comme si elle était imposée séparément) auquel s'applique le taux d'impôt correspondant. (cf.note 4.3. Impôt sur les bénéfices)

2.4. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite accordées au personnel de la Société ne sont pas provisionnées mais comptabilisées en charges lors de l'exercice au cours duquel elles sont versées.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est réalisée par référence à la norme IAS 19 révisée en tenant compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et du taux d'augmentation des salaires. Le montant de cet engagement figure en annexe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres ;
- taux d'actualisation : 3,7%, contre 3,5% à la clôture de l'exercice précédent.

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)

3.1. Immobilisations incorporelles

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	Transfert	31.12.24
Immobilisations incorporelles en-cours	1 328		(1 328)		
Valeurs brutes	1 328		(1 328)		
		Dotations	Reprises		
Amortissements et dépréciations					
Valeurs nettes	1 328		(1 328)		

Comptabilisés en immobilisation en cours au 31 décembre 2023, les frais supportés en 2023 par la Société en perspective de l'augmentation de capital réalisée en mars 2024 ont été imputés, avec ceux encourus au cours de l'exercice, sur la prime d'émission (Cf §3.5 Capitaux Propres).

3.2. Participations

La Société a souscrit à l'augmentation de capital en numéraire de sa filiale Nova Alexandre III pour un montant total de 150 M€, prime d'émission incluse.

Cette opération a été réalisée le 28 mars 2024 par l'émission de 172 830 971 actions ordinaire de 0,01€ chacune assortie d'une prime d'émission totale de 148 271 690 €, intégralement libérées par incorporation de la créance constituée par le prêt de 150 M€ consenti à sa filiale le même jour.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis auprès d'actionnaires individuels des titres de ses deux filiales.

Au 31 décembre 2024, à l'issue de ces opérations, les titres de participations sont composés de 1 106 893 501 actions Nova Alexandre III qui représentent 99,00 % de son capital et, de 1 909 903 actions de FivesManco qui représentent 23,51 % de son capital.

	31.12.23	Augmentations	Diminutions	31.12.24
Nova Alexandre III	936 392	151 006		1 087 398
FivesManco	418	663		1 081
Valeurs brutes	936 810	151 669		1 088 479
		Dotations	Reprises	
Dépréciations				
Valeurs nettes	936 810			1 088 479

Un test de perte de valeur des titres de participation a été réalisé et a conclu à l'absence de dépréciation.

Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations (en milliers d'euros)

SOCIÉTÉS	Capital social	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice 2024	Bénéfice ou perte de l'exercice 2024	Distributions encaissées par Nova Orsay
	31.12.24	31.12.24		Brut	Net					
I- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Nova Orsay										
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Fives Orsay)										
a) Filiales françaises										
Nova Alexandre III 3, rue Drouot 75009 Paris	11 181	1 077 791	99,00	1 087 398	1 087 398	-	-	1 857	(16 546)	-
b) Filiales étrangères										
Néant										
B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Fives Orsay)										
a) Filiales françaises				1 081	1 081					
b) Filiales étrangères										
II- Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
a) filiales françaises										
b) filiales étrangères										
Total des titres de participations				1 088 479	1 088 479					

3.3. Créances diverses

	31.12.23		Dépréciations	31.12.24		
	Valeurs nettes	Valeurs brutes		Valeurs nettes	Dont < à un an	Dont > à un an
Créances d'impôts sur les filiales du groupe d'intégration fiscale	6 317	5 186		5 186	5 186	
Créances d'impôts	5 929	8 180		8 180	7 866	314
Compte courant de trésorerie centralisée		4 508		4 508	4 508	
Fournisseurs débiteurs		14		14	14	
Autres créances	85	1 100		1 100	1 100	
Total	12 331	18 988		18 988	18 674	314

Les créances d'impôts sur les filiales du groupe d'intégration fiscale correspondent aux soldes de l'impôt société à verser par les filiales bénéficiaires.

Les créances d'impôts recouvrent essentiellement des créances de crédit impôt recherche et de TVA.

3.4. Charges à répartir

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission de l'emprunt obligataire émis le 29 avril 2024 par Nova Alexandre III, filiale directe de Société. Elles sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.

3.5. Capitaux propres

Capital social

Le capital s'élève à 10 741 325.90 €. Il est composé de 1 074 132 590 actions de 0,01 € de nominal, entièrement libérées, dont 905 870 618 actions ordinaires et 168 261 972 actions de préférences au sens des articles L.228.11 et L.228-12-III du Code de Commerce.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.23	Affectation du résultat et distribution	Capitaux propres après affectation du résultat et distribution	Variations en cours d'exercice 2024			Capitaux propres au 31.12.24
				Augmentation	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	
Capital	9 049		9 049	1 692			10 741
Prime d'émission	907 193		907 193	148 308		(5 006)	1 050 495
Réserves :							
- réserve légale	226	200	427				427
- autres réserves							
- report à nouveau	7 288	3 806	11 094				11 094
Résultat de l'exercice	4 006	(4 006)			3 601		3 601
Provisions réglementées	3 875		3 875				3 875
Total	931 638	-	931 638	150 000	3 601	(5 006)	1 080 234

Le 6 mars 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 1 692 429 euros par voie d'émission de 169 242 917 actions ordinaires de 0,01€ de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire d'environ 0,8763€, soit une prime d'émission totale de 148 307 571 euros entièrement libérée par versement d'espèces.

Les montant des frais engagés dans le cadre cette opération ont été imputés sur le montant de la prime d'émission.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires comptabilisés au titre des frais d'acquisition des titres de participation.

3.6. Dettes diverses

	31.12.23	31.12.24	dont < à un an	dont > à un an et < à 5 ans
Comptes courants d'intégration fiscale	13 947	21 547	11 016	10 531
Compte courant de trésorerie centralisée	2 446			
Autres dettes diverses	17	4	4	
Dettes diverses	16 410	21 551	11 020	10 531

La dette en comptes courants d'intégration fiscale comprend les crédits d'impôts, les excédents d'acomptes d'impôt société à reverser aux filiales, ainsi que l'économie d'impôt à réallouer à Novafives. (Cf.note 2.3 Impôts sur les bénéfices).

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

4.1. Produits et charges d'exploitation

	31.12.23	31.12.24
Prestations de services	1 970	1 820
Autres produits	1 915	893
Transfert de charges		6 884
Total des produits d'exploitation	3 885	9 597
Autres services extérieurs	(4 413)	(10 857)
Impôts et taxes	(30)	(32)
Charges de personnel	(2 026)	(2 073)
Dotations aux amortissements / Charges à répartir		(890)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(1)
Total des charges d'exploitation	(6 469)	(13 854)
Résultat d'exploitation	(2 584)	(4 257)

La Société a activé en charges à répartir les frais supportés dans le cadre de l'émission obligataire de sa filiale (Cf note 3.4 Charges à répartir).

4.2. Résultat exceptionnel

	31.12.23	31.12.24
Autres charges exceptionnelles		
Dotation aux amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation	(321)	
Résultat exceptionnel	(321)	

L'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition a pris fin le 29 mai 2023.

4.3. Impôt sur les bénéfices

A compter du 1^{er} février 2018, Nova Orsay est devenue la tête du groupe d'intégration fiscale formé avec sa filiale Nova Alexandre III. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupe constitué par ces deux sociétés a été élargi à Novafives et ses filiales détenues à plus de 95%.

Nova Orsay, en tant que tête de groupe, a reconnu un produit d'impôt de 14 128 K€.

Ce gain d'intégration correspond à l'impôt dû par les sociétés bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale, le résultat d'ensemble du Groupe pour la période étant déficitaire. Conformément aux stipulations de la convention d'intégration fiscale entre les deux sociétés, Nova Orsay réalloue à Novafives une économie d'impôt de 5 779 K€ au titre de l'exercice 2024.

4.4. Impôts latents relatifs à Nova Orsay

Tableau de variation des bases d'impôts différés ou latents

Nature (En base)	31.12.2023		Variation de l'exercice		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I Décalages certains ou éventuels						
1. Provision réglementée						
1.1 Amortissement dérogatoires sur frais d'acquisition de titres		3 875				3 875
2. Charges non déductibles temporairement						
2.1. A déduire l'année suivante						
Organic						
Provision pour perte de change						
2.2. A déduire ultérieurement (*)	691		340		1 031	
3. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
3.1 Ecart de conversion						
Total	691	3 875	340		1 031	3 875
II Eléments à imputer						
1. Déficit propres reportables fiscalement	20 722		9 482		30 204	
2. Déficit du groupe intégré reportables fiscalement	377 020		23 484		400 504	

(*) Dont notamment les provisions pour pension de retraites

Le déficit fiscal propre de la société Nova Orsay au titre de l'exercice 2024 s'élève à 9 482 K€, soit un solde de déficits fiscaux propres au 31 décembre 2024 d'un montant de 30 204 K€. Il n'est pas probable que ces déficits puissent être imputés sur les bénéfices fiscaux propres futurs de la Société. En revanche, le résultat fiscal déficitaire de l'exercice 2024 de Nova Orsay peut être compensé avec les résultats fiscaux positifs des sociétés bénéficiaires du groupe d'intégration fiscale dont Nova Orsay est la tête (cf. § 4.3. Impôt sur les bénéfices).

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux reportables du Groupe intégré s'élèvent à 400 504 K€, auxquels s'ajoutent 71 970 K€ de déficits de Novafives, tête de l'ancien groupe d'intégration, imputables sur une base élargie.

5. AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros)

5.1. Engagements hors bilan

Indemnités pour départ en retraite

Elles sont évaluées à 1 031 K€ au 31 décembre 2024, contre 691 K€ au 31 décembre 2023.

5.2. Effectif en fin de période

En nombre	31.12.23	31.12.24
Cadres	2	2
Autres		
Total	2	2

5.3. Consolidation

Nova Orsay est devenue la tête du groupe Fives le 29 mai 2018 et a établi ses premiers comptes consolidés au 31 décembre 2018.

5.4 Rémunérations allouées aux organes de direction

Conformément à l'article 833-17 du PCG, l'information sur le montant des rémunérations allouées aux dirigeants ne peut être communiquée car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'a pas été identifié d'évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice.